## Liste reprenant les informations à soumettre au Premier ministre par chaque membre du Gouvernement en vertu du Code de déontologie

Nom:

KERSCH

Prénom(s):

Fonction(s): Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

Ministre de l'Intérieur

## Activités rémunérées exercées au cours des 10 années précédant la prise de fonction(s) :

- secrétaire d'organisation du LSAP (2000-2004)
- fonctionnaire communal auprès de la Commune de Bettembourg (2004-2013)
- membre du conseil communal de la Commune de Mondercange (2000-2005)
- bourgmestre de la Commune de Mondercange (2005-2013)
- président du SYVICOL (2009-2012)
- président du Syndicat intercommunal « Minettkompost » (-2013)
- vice-président du Syndicat intercommunal « ZARE » (-2013)
- membre du Conseil d'Etat (2011-2013)

Participations financières individualisées, sous forme d'actions ou d'autres titres, dans le capital d'une entreprise<sup>1</sup> :

Pas de participations financières.

## Activités professionnelles exercées par le conjoint/partenaire :

- nature de l'activité : salariée
- dénomination de la fonction exercée : coordinatrice événementielle
- nom de l'employeur (le cas échéant) : OGBL
- Je soussigné Dan KERSCH:
- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente liste ;
- m'engage, en cas d'évolution de la situation ou des intérêts mentionnés dans les différentes rubriques, à mettre à jour la présente liste ;
- a pris connaissance que cette liste sera publiée en annexe de ma notice biographique sur le site internet du gouvernement.

Date: 30 mai 2017

 $<sup>^{1}</sup>$  Les parts de fonds communs de placement, vu qu'elles ne représentent pas un intérêt direct dans le capital d'une entreprise, ne doivent pas être déclarées.